

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 06 Décembre 2018 à 19h00

Mairie Salle du Conseil Municipal

Présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, ESQUIRO, FERRATO, VERGÈS, DEJARDIN, LARBRE, LASSERRE, OLALLA, PUJO, SEAS, TILHAC

Ont donné procuration : MME JOLY-MARTINS à M PUJO, Mme ROUILLON à MME ESQUIRO, M MARTIN à Mme TILHAC

Secrétaire de séance : MME ESQUIRO

Monsieur le Maire ouvre la séance sur le sujet qui occupe toute l'actualité en ce moment, le mouvement des français mobilisés au sein du mouvement des gilets jaunes lancé dans une opposition aux décisions de hausses des prix, impôts et taxes prévues par le gouvernement à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il évoque la communication reçue de l'association des maires ruraux qui invite les maires à mettre à disposition des citoyens, en mairie, des cahiers de doléances afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer. L'Association des Maires Ruraux recueillera ces cahiers et les fera remonter à l'Etat.

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➔ POINT TRAVAUX

Intervention de Monsieur Damien DAUTAN

→ Place des Ormeau

Trois entreprises consultées pour la réalisation de travaux d'aménagement de la place des Ormeaux. Suite à l'analyse des offres, confiée à Monsieur Damien Bregler, expert géomètre, l'entreprise Routière des Pyrénées (face à Colas et Malet) présente toutes les garanties économiques et techniques pour être désignée pour l'exécution de ce marché.

Délibération

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de désigner l'entreprise Routière des Pyrénées pour la réalisation de l'aménagement de la place des Ormeaux pour un montant de 40 004,04 € .T.TC.

→ Maison de l'Ecole de Football

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la construction de la maison de l'école de football : Ets Vignes, Modul'Innov et Eccep. L'analyse des offres est en cours par le cabinet d'architecture Goubert et Landes.

→ Aménagement de voirie pour accès au futur EHPAD, rue du Pic du Midi

Etude de faisabilité confiée à l'ADAC pour l'accès au futur EHPAD, avec liaison piétonnière jusqu'au centre bourg et nouvelle tranche d'enfouissement des lignes.

La commune peut compter sur une participation financière du Conseil Départemental et du SDE.

Délibération

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un accord de principe pour la réalisation de l'aménagement de l'accès au futur EHPAD et autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions pour le financement de cette opération.

→ Trottoirs rue de l'Agriculture

Trois entreprises consultées pour la réalisation de trottoirs rue de l'Agriculture après achèvement des travaux d'enfouissement des lignes sur la même voie.

Délibération

Désignation à l'unanimité de la Routière des Pyrénées pour la réalisation de trottoirs rue de l'Agriculture, parking du cimetière, gestion des eaux pluviales pour un montant de 78 283,92 € T.T.C.

→ Marquage au sol

Rénovation de la signalisation au sol sur voirie achevée. A noter la réalisation originale du blason de la commune au sol rue Saint Honoré.

→ Eglise

La remise en état du système campanaire est réalisée et d'autres travaux de rénovation sont en cours.

→ **VIE DU VILLAGE**

Intervention de Monsieur Raymond VERGÈS

→ Animations à venir

- ✓ Concert de Noël gratuit à l'église par Accordéon Passion le 22/12/2018 à 15h
- ✓ Vœux de Monsieur le Maire le 18 janvier
- ✓ Animation jeux gonflables le 19 janvier
- ✓ Repas des aînés le 20 janvier.

→ Animations à venir

- ✓ Création d'une association en vue d'organiser un festival de danse musette, flamenco, country... avec l'association Dansaubal déjà présente sur la commune. En préparation pour septembre 2019.
- ✓ Création d'un club de pétanque en préparation par Monsieur Didier Collgon. Utilisation d'un terrain communal et étude d'un aménagement de loisirs et de jeux plus élaboré, cohérent et extensible avec l'aide de l'ADAC.

→ **GESTION DES DECHETS (SYMAT)**

Intervention de Monsieur Damien DAUTAN

→ Mise en place de la taxe incitative

Les 7, 10 et 12 décembre 2018, les habitants de Horgues sont invités par le Symat à venir faire pucer leurs conteneurs ordures ménagères.

Cette méthodologie n'a pas convaincu la municipalité compte tenu du nombre de foyers et des difficultés de déplacement qu'elle peut occasionner pour certains. Il a été proposé le pucage à domicile mais le Symat n'est pas revenu sur sa façon de procéder.

Cette opération est réalisée en vue de mettre en place la Taxe Incitative qui consiste à un changement du mode de calcul de la taxe existante visant à susciter une prise de conscience du coût du service des déchets et d'encourager un comportement écoresponsable. La TI est basée sur le volume d'ordures ménagères produit et non sur le poids. C'est l'usager qui décide de sortir son bac ou pas le jour de collecte. Plus les déchets sont triés, compostés...moins le bac à d'ordures ménagères sera présenté à la collecte et plus la part incitative sera réduite.

Intervention de Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ

→Déchetterie

Monsieur le Maire fait état du bon bilan de fonctionnement de la déchetterie de Horgues réalisé par le Symat. Cependant, des travaux d'homologation et de remise en état sont préconisés dont le chiffrage élevé ne fait pas l'unanimité. Une discussion s'engage sur la prise en charge de ces travaux. Monsieur le Maire exprime fermement son souhait de maintenir ce service pour lequel il mènera, en 2019, une concertation patiente et raisonnée avec le Président de l'agglomération et le Symat afin de maintenir le service.

→BIOMETHADOUR (projet d'unité de méthanisation)

Intervention de Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet alternatif a été présenté par les porteurs du projet avec une implantation toujours située sur la commune de Momères mais plus éloignée des quartiers résidentiels de Horgues. Des précisions devraient très prochainement être apportées par la préfecture.

→EHPAD

Intervention de Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ

Le groupe SCAPA a proposé d'acheter à la commune l'intégralité de la parcelle sur laquelle l'EHPAD doit être implanté. Monsieur le Maire rappelle qu'une mise à disposition et la vente d'une partie seulement du terrain étaient prévus au départ.

Au terme des négociations avec la municipalité, le groupe SCAPA se porte acquéreur de la parcelle au prix de 690 000 €.

Délibération

Les membres du conseil municipal, invités à délibérer sur la vente de la parcelle au groupe SCAPA au prix de 690 000 €, approuvent à l'unanimité cette opération.

→MOYENS DE PAIEMENT ALAE et ALSH

Intervention de Madame Isabelle FERRATO

La municipalité a diversifié les moyens de paiement des services périscolaires et extrascolaires : prélèvement automatique, paiement en ligne, tickets CESU.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'arrêt du paiement en CESU, compte tenu d'une gestion compliquée par le différé de remboursement, source d'erreurs et des frais incombant à la commune (sur chaque ticket et chaque demande de remboursement.)

Résultat du vote : 7 voix pour le maintien, 6 voix pour le retrait, 2 abstentions.
L'utilisation des CESU est maintenue jusqu'à la fin de l'année scolaire.

→ QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Proposition de l'opérateur Free
Installation d'une antenne téléphonie mobile sur la commune moyennant une redevance annuelle. Refusée à la majorité.
- ✓ Convention de partenariat avec la MJC d'Odos pour les jeunes de 13 à 17 ans
Evoquée lors de précédents conseil municipaux, la convention est établie, Monsieur le Maire est autorisé à la signer.
- ✓ Convention de prestations de services
Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de prestations de services convenue avec Monsieur Hugues Maronèse, entrepreneur, pour des travaux d'entretien réguliers des espaces communaux.
- ✓ Projet de PPR (Plan de Prévention des Risques) communes du sud de Tarbes
Aucune observation à noter pour la commune de Horgues.
- ✓ Délibérations (prises à l'unanimité)
 - ◆ *Décision modificative n°1 mouvement de crédits budget Centre de Loisirs*
 - ◆ *Indemnités annuelles de Madame la Trésorière*
 - ◆ *Remboursement par EDF d'un trop perçu*
 - ◆ *Demande DETR 2019 aménagement entrée nord village*
 - ◆ *Demande FAR 2019 aménagement entrée nord village*
 - ◆ *Décision modificative n° mouvement de crédits budget communal*
 - ◆ *Vote des restes à réaliser budgets assainissement et commune*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Jean-Michel Ségnéré		Florent Déjardin	
Nicole Esquiro		Isabelle Joly-Martins	
Isabelle Ferrato		Laurence Lasserre	
Didier Séas		Michel Olalla	
Raymond Vergès		Patrick Pujo	
Damien Dautan		Marylène Rouillon	
Chantal Larbre		Marie-Claude Tilhac	
Louis Martin			